

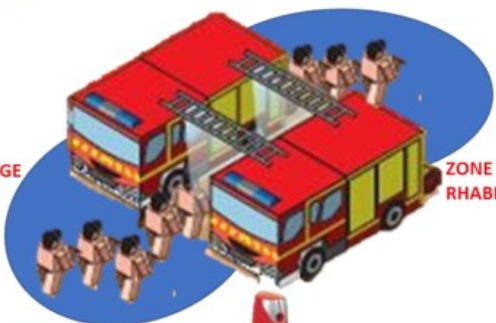
ANNEXE 11- DÉCONTAMINATION D'URGENCE - TUNNEL HYDRAULIQUE

LE TUNNEL HYDRAULIQUE SERA SYTEMATIQUEMENT INSTALLE POUR ETRE PRÊT A FONCTIONNER AFIN DE SUPPLEER LA DECONTAMINATION SECHE DANS LE CAS D'UN AFFLUX IMPORTANT DE VICTIMES SV AU PRV

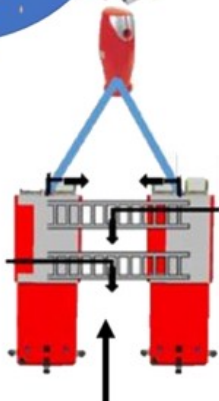
ATTENTION EXCEPTION : PAS DE TUNNEL HYDRAULIQUE SUR YPERITE ET/OU CONTAMINATION RADIOLOGIQUE



ZONE DE DESHABILLAGE



ZONE DE RHABILLAGE



SENS D'ENTREE DES VICTIMES

- ▶ Lances sur dévidoirs : LDT ou LDV
- ▶ Lances sur échelles : LDV
- ▶ Pression de refoulement : 4 bars
- ▶ Débit à la lance : 250 L/min
- ▶ Type de jet : Jet diffusé de protection
- ▶ Temps passage victime sous le déluge d'eau : 1 à 2 minutes

